

Monsieur Christian CORBIN  
Adjoint au Maire chargé de l'aménagement  
et de la transition écologique

Lettre déposée en mairie et transmise par courriel

**Objet : Aménagement de l'avenue de la République entre médiathèque et Gaston Mangin**

Monsieur le Maire-adjoint,

Lors de la réunion du mercredi 9 décembre à 19h30 par visio-conférence, vous avez sollicité l'avis du groupe de travail DM sur le projet d'aménagement cyclable du bas de l'avenue de la République.

Le projet présenté ainsi que les remarques faites par les participants vont améliorer la sécurité des cyclistes déjà aguerris. Mais je ne pense pas qu'il incitera les personnes non habituées à circuler à vélo au milieu d'un flux important de véhicules motorisés, à abandonner leur voiture au profit du vélo.

C'est pourquoi je souhaite attirer votre attention sur les 2 points suivants, ce que je n'ai pu faire lors de la réunion (vous m'avez dit que c'était hors sujet) :

1- Le schéma directeur cyclable élaboré par la région Île de France emprunte l'avenue Jean Jaurès (réseau existant) puis le tronçon de l'avenue de la République entre Gaston Mangin et médiathèque (réseau en projet) comme le montre l'extrait de carte ci-dessous.



CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE RÉGIONALE - 1/220 000

## LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT

EN ÎLE-DE-FRANCE

Situation 2019

### Avertissement

Le Réseau Cyclable Structurant (RCS) est un schéma de plus de 4 500 km à horizon 2020 couvrant le territoire régional par un ensemble d'itinéraires continus et maillés. Il apporte de la cohérence dans la mise en œuvre des aménagements des collectivités locales par le cofinancement des projets.

Il doit favoriser les accès à vélo aux gares, aux principaux lieux urbains, pôles d'emplois, lycées, ainsi qu'aux lieux à enjeux touristiques et de loisirs. Il fixe les grands itinéraires de Véloroutes et Voies Vertes d'intérêts national et européen traversant la région.

Aujourd'hui, il est aménagé à plus de 40 %. Sa réalisation a progressé passant de 900 km en 2010 à 2 050 km fin 2015.

### Réseau cyclable structurant

- existant
- en projet

### Véloroute Voie Verte (VV)

- existante
- en projet

### Coupure urbaine

- non résolue
- en cours de résolution



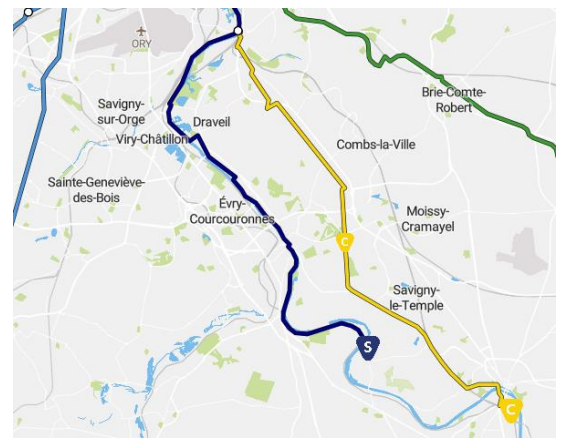
Ce réseau structurant est repris dans le projet de RER Vélo (extrait de carte en page suivante).

Les caractéristiques de l'aménagement cyclable tel que prévu me semblent très éloignées de celles d'un réseau structurant ou/et d'un RER Vélo

Je lis que la Région a voté le soutien au RER V à hauteur de 300 M€, que le taux de financement des axes RER V passe de 50 à 60% et que le plafond de subventions régionales passe à 1 M€ par kilomètre.

Si l'on y ajoute la probable subvention de l'Etat dans le cadre du plan vélo national et la subvention souvent généreuse du département, il devrait être possible de bâtir un projet plus ambitieux qui incite réellement à l'usage de la bicyclette au lieu et place de la voiture.

2- Les nouvelles recommandations de CEREMA que vous pouvez trouver à la page <https://www.cerema.fr/fr/actualites/velos-voitures-separation-ou-mixite-cles-choisir>



Vitesse maximale pratiquée	Trafic motorisé en véhicules par jour (addition dans les deux sens)	Débit cycliste (en nombre de vélos par jour)		
		Réseau cyclable secondaire (trafic cycliste souhaité inférieur à 750 cyclistes/jour)	Réseau cyclable principal (trafic cycliste souhaité compris entre 500 et 2500 cyclistes/jour)	Réseau cyclable à haut niveau de service (trafic cycliste souhaité > 2000 cyclistes/jour)
30 km/h ou moins	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue
	2000-5000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000		Piste ou bande cyclable	
50 km/h	2X1 voie			Piste cyclable
	2X2 voies	<4000		
70 km/h et plus		> 4000		
		Tous trafics		
Régime de priorité		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

Considérant le trafic de l'ordre de 8.000 véhicules/jour sur ce tronçon de l'avenue de la République, les aménagements que vous envisagez ne répondent pas à ces recommandations.

Ces 2 points montrent qu'il serait nécessaire d'élargir l'espace disponible pour permettre aux cyclistes de circuler en sécurité.

Il ne serait pas inutile non plus d'élargir l'espace disponible pour permettre aux bus de se croiser facilement et aux trottoirs, d'accueillir le flux important de lycéens, collégiens et écoliers (\*), ce que le projet tel que présenté ne permet manifestement pas.

(\*) voir par exemple, la sortie de Victor Duruy

L'argument souvent servi consistant à dire que l'on ne peut pas « pousser » les murs est irrecevable en ce sens que la Ville a inscrit au PLU plusieurs emplacements réservés qui nécessiteront, soit de « pousser » les murs, soit d'exproprier.

Accessoirement, j'observe que plusieurs programmes immobiliers ont entraîné des destructions de maisons.

Si vous considérez que dans le cas présent, il y a beaucoup de murs à « pousser », ce que je peux comprendre, il convient alors que le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre trouvent, en accord avec la Région, un tracé alternatif.

Un premier tracé alternatif par le parc du lycée avait été suggéré à la Ville par lettre du 17 avril 2016 (lettre restée sans réponse). L'ensemble collège + lycée qui est la plus grande enclave foncière à Montgeron, constitue une coupure pour les déplacements piétons et cyclistes dans le sens nord-sud mais également est-ouest alors que cet ensemble n'est utilisé qu'un jour sur deux. La Région ayant la charge du lycée, et étant en demande pour le RER V, il devrait être maintenant possible de trouver un accord.

Un second tracé alternatif avait été proposé lors de la demande de permis de construire de l'immeuble 3F. Il consistait à relier la piste cyclable de l'avenue Jean Jaurès au Chemin noir, en longeant au départ le talus SNCF. Cela aurait nécessité une légère modification du plan masse pour permettre le passage d'un double sens cyclable, ce qui, sauf erreur, n'a pas été fait.

En espérant que ces quelques lignes permettront un projet plus ambitieux, plus sécurisant pour les cyclistes et attractif pour ceux qui ne le sont pas encore, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire-adjoint, mes salutations distinguées.